



ASSOCIATION CENTRE DE FORMATION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Centre de Formation Bourgogne Franche Comté

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre de Formation Bourgogne Franche Comté relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels :

- La technique du transfert de charge est supprimée. Les opérations auparavant constatées dans ces comptes sont reclassées, selon leur nature, soit dans les comptes de charges, soit dans le chiffre d'affaires, soit dans les autres produits.
- La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat auparavant présentée dans les produits exceptionnels est reclassée dans les concours publics et subventions d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de première application du règlement ANC n° 2022-06 constituant un changement de méthode comptable.

Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes retenues, la correcte prise en compte des dispositions transitoires prévues par ce règlement ainsi que la sincérité de la présentation des effets de ce changement dans les comptes annuels. Nous avons également vérifié le caractère adéquat de l'information fournie dans l'annexe au titre de ce changement de méthode comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Recolonne le 13 mai 2026

SARL NOVEXIA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a small flourish.

Vincent BOUYSSOU

Commissaire aux comptes

CENTRE DE FORMATION

15 Impasse des Saint Martin

25000 BESANCON

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 8559A

SIRET : 30677271600024

Comptes annuels

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				1,28		2,82
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	104 826,90	96 680,32	8 146,58		23 092,91	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				17,26		17,41
Terrains	27 850,00		27 850,00		27 850,00	
Constructions	760 247,11	732 775,06	27 472,05		37 759,28	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	229 473,50	222 336,39	7 137,11		16 839,44	
Autres immobilisations corporelles	463 871,04	434 628,00	29 243,04		42 147,54	
Immob. corp. en cours, av. acptes	18 000,00		18 000,00		18 000,00	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,44		0,34
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	2 061,12		2 061,12		2 061,12	
Prêts						
Autres immobilisations financières	705,62		705,62		705,62	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 607 035,29	1 486 419,77	120 615,52	18,98	168 455,91	20,57
Stocks et en-cours	742,54		742,54	0,12	728,18	0,09
Créances				38,34		46,27
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	63 929,27		63 929,27		45 181,23	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	157 739,50		157 739,50		311 659,46	
Charges constatées d'avance	21 996,11		21 996,11		22 024,34	
Valeurs mobilières de placement	100 000,00		100 000,00	15,74	100 000,00	12,21
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	170 488,51		170 488,51	26,83	170 767,72	20,86
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	514 895,93		514 895,93	81,02	650 360,93	79,43
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 121 931,22	1 486 419,77	635 511,45	100	818 816,84	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	519 021,33	81,67	636 331,63	77,71
Excédent ou déficit de l'exercice	-150 133,06	-23,62	-117 310,30	-14,33
Situation nette (sous-total)	368 888,27	58,05	519 021,33	63,39
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	45 956,75	7,23	44 856,67	5,48
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	414 845,02	65,28	563 878,00	68,86
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	26 809,00	4,22	15 258,00	1,86
TOTAL DES PROVISIONS (III)	26 809,00	4,22	15 258,00	1,86
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 078,51	5,21	71 104,62	8,68
Emprunts et dettes financières diverses			66,39	0,01
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	36 008,68	5,67	39 157,78	4,78
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	49 794,60	7,84	60 662,05	7,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 040,00	0,79		
Autres dettes	22 471,66	3,54	46 902,25	5,73
Produits constatés d'avance	47 463,98	7,47	21 787,75	2,66
TOTAL DES DETTES (IV)	193 857,43	30,50	239 680,84	29,27
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	635 511,45	100	818 816,84	100

205800 - CENTRE DE FORMATION
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations		38,00	31,00	7,00	22,58
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		2 472 015,91	2 379 268,77	92 747,14	3,90
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		168 614,18	96 718,50	71 895,68	74,33
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			58 217,30	-58 217,30	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés			151,57	-151,57	-100,00
Autres produits		504,31	0,12	504,19	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	2 641 172,40	2 534 387,26	106 785,14	4,21
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		1 858 610,55	1 727 018,82	131 591,73	7,62
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		19 152,00	19 895,82	-743,82	-3,74
Salaires		618 423,36	632 849,20	-14 425,84	-2,28
Cotisations sociales		229 794,58	225 977,13	3 817,45	1,69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		54 009,49	68 550,24	-14 540,75	-21,21
Dotations aux provisions		11 551,00	3 888,00	7 663,00	197,09
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		4 606,78		4 606,78	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	2 796 147,76	2 678 179,21	117 968,55	4,40
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-154 975,36	-143 791,95	-11 183,41	-7,78

205800 - CENTRE DE FORMATION
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		5 788,44	8 303,89	-2 515,45	-30,29
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	5 788,44	8 303,89	-2 515,45	-30,29
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		946,14	1 589,91	-643,77	-40,49
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	946,14	1 589,91	-643,77	-40,49
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	4 842,30	6 713,98	-1 871,68	-27,88
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	-150 133,06	-137 077,97	-13 055,09	-9,52
Produits exceptionnels	(V)		22 326,73	-22 326,73	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		2 559,06	-2 559,06	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		19 767,67	-19 767,67	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	2 646 960,84	2 565 017,88	81 942,96	3,19
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	2 797 093,90	2 682 328,18	114 765,72	4,28
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-150 133,06	-117 310,30	-32 822,76	-27,98
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		-150 133,06	-117 310,30	-32 822,76	-27,98

Annexe comptable

SOMMAIRE ANNEXE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Non applicable
Filiales et participations	Non applicable
Crédits-bail	Non applicable
Locations	Non applicable
Etat des stocks	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Non applicable
Ecart de réévaluation	Non applicable
Etat des provisions	Produite
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Non applicable
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Non applicable
Engagements	Produite
Ventilation des ressources	Non applicable
Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Non applicable
Honoraires CAC	Produite
Charges et produits exceptionnels	Non applicable
Les effectifs	Produite
Commentaire	Produite

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

1/ l'accompagnement de projets, la promotion des personnes et la gestion des compétences notamment par le conseil, la formation, la validation des acquis de l'expérience et tout autre moyen concourant à ces objectifs. Elle conduit ces actions notamment dans le cadre de la formation continue et de l'apprentissage et dans un souci de développement des personnes, des organisations des entreprises et des territoires.

2/ de participer à l'animation et au développement des territoires

A ces fins l'association crée et gère un centre de formation et de promotion qui s'appuie sur les principes généraux des Maisons Familiales Rurales

Elle pourra accomplir toutes activités d'éducation populaire ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social, familial ou professionnel complémentaires à son objet principal

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Formation d'apprentis et stagiaires de la formation continue

Les moyens mis en oeuvre sont :

Locaux sis 15 Impasse des Saint Martin 25 000 BESANCON

Effectif salarié au 31/12/25 : 8 chargés de cours, 9 monitrices, 2 moniteurs, 4 personnes secteur administratif, un directeur, 1 psychologue, 2 apprenties pour 17.58 ETP

Conseil d'administration de 5 bénévoles non rémunérés

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 635 511,45 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -150 133,06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/03/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Plan d'investissement financé à 50 %

Païement du LOT18 pour l'exercice 2024 le 28/11/2025

DAQ : une provision minorée de 3 KE est établie pour l'année 2025 pour l'action et son portage : activité "grille A" pour la réalisation 2025

Portage des actions de formation pour la Fédération Régionale des MFR

Conseil des Prud'hommes : le litige perdu par le CFB : impact 3000 euros

1 départ en retraite au 1/04/2025 : administratif

Effectif stagiaires : 333 pour 55 028.75 heures (12 701 heures pour apprentis)

dernier exercice DAQ 2.0 en 2025

Absence du directeur du 26/08/25 au 31/12/25 : poles de pilotage du CFB en relais

Détail des subventions obtenues sur l'exercice :

- Subventions AAP + coûts contrats, région BFC, 49157 €

-Aide à la mobilité, Erasmus, 6000 €

-Pleiade, CD25, 75000 €

-Aides aux postes , 16537 €

-Subventions d'investissement, Région BFC, 22609€

Changement de méthode comptable :

L'association applique le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privée à but non lucratif.

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 .

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans modifier les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Afin de présenter le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués, portant notamment sur : Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Autres Produits ».

Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées et sont reclassées en exploitation.

Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées et sont reclassées en exploitation »

Afin de présenter le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués, portant notamment sur :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Autres Produits ».

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées et sont reclassées en exploitation.

Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées et sont reclassées en exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		20
Matériels outillages et industriels		3-10
Installations générales		3-10
Matériel de transport		3-5
Matériel de bureau & info		3-10
Matériel pédago		3-10
Mobilier		3-10
Autres mat & mob		3-5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement de certains frais accessoires**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

STOCKS**Détermination des stocks**

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	99 786,90		5 040,00
TOTAL	99 786,90		5 040,00
Immobilisations corporelles			
Terrains	27 850,00		
Constructions sur sol propre	503 081,76		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	257 165,35		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	229 473,50		
Installations générales, agencements et aménagements divers	70 898,16		
Matériel de transport	12 287,59		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	375 720,58		1 129,10
Emballages récupérables et divers	3 835,61		
Avances et acomptes	18 000,00		
TOTAL	1 498 312,55		1 129,10
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	2 061,12		
Prêts et autres immobilisations financières	705,62		
TOTAL	2 766,74		
TOTAL GENERAL	1 600 866,19		6 169,10

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			104 826,90	
TOTAL			104 826,90	
Immobilisations corporelles				
Terrains			27 850,00	
Constructions sur sol propre			503 081,76	
Constructions inst. générales, agencements			257 165,35	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			229 473,50	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			70 898,16	
Matériel de transport			12 287,59	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			376 849,68	
Emballages récupérables et divers			3 835,61	
Avances et acomptes			18 000,00	
TOTAL			1 499 441,65	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			2 061,12	
Prêts et autres immobilisations financières			705,62	
TOTAL			2 766,74	
TOTAL GENERAL			1 607 035,29	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Virement		Ventilation	Entrée	
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations incorporelles						
Aut. immobs incorporelles	5 040,00			5 040,00		
TOTAL	5 040,00			5 040,00		
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, info. & mobilier	1 129,10			1 129,10		
TOTAL	1 129,10			1 129,10		
TOTAL GENERAL	6 169,10			6 169,10		
				Ventilation		
	Diminution de l'exercice	Virement			Sortie	
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission	mise hors serv.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			76 693,99	19 986,33		96 680,32
TOTAL			76 693,99	19 986,33		96 680,32
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			503 081,76			503 081,76
Const. inst. gén., agencs			219 406,07	10 287,23		229 693,30
Inst. tech., mat. et out. industriels			212 634,06	9 702,33		222 336,39
Inst. générales, agencs divers			70 898,16			70 898,16
Matériel de transport			12 287,59			12 287,59
Matériel de bureau, informatique			333 573,04	14 033,60		347 606,64
Emballages récupérables et divers			3 835,61			3 835,61
TOTAL			1 355 716,29	34 023,16		1 389 739,45
TOTAL GENERAL			1 432 410,28	54 009,49		1 486 419,77

	Dotation de l'exercice	Ventilation	
		réévaluation	mode linéaire autre mode dotation except.
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	19 986,33		19 986,33
TOTAL	19 986,33		19 986,33
Immobilisations corporelles			
Constructions inst. générales, agencements	10 287,23		10 287,23
Inst. tech., matériels et outillages industriels	9 702,33		9 702,33
Matériel de bureau, informatique & mobilier	14 033,60		14 033,60
TOTAL	34 023,16		34 023,16
TOTAL GENERAL	54 009,49		54 009,49

ETAT DES STOCKS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Autres approvisionnements	728,18	742,54	728,18	742,54
TOTAL	728,18	742,54	728,18	742,54

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

NEANT

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	705,62		705,62
Actif circulant			
Autres créances clients	63 929,27	63 929,27	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 622,77	2 622,77	
Divers	150 216,88	150 216,88	
Groupe et associés (2)	904,00	904,00	
Débiteurs divers	3 995,85	3 995,85	
Charges constatées d'avance	21 996,11	21 996,11	
TOTAL	244 370,50	243 664,88	705,62

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	21 996,11
TOTAL	21 996,11

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 850,25
Autres créances	154 212,73
Disponibilités	3 050,00
TOTAL	166 112,98

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	636 331,63	-117 310,30			519 021,33
Excédent ou déficit de l'exercice	-117 310,30	117 310,30		150 133,06	-150 133,06
Subventions d'investissement	44 856,67		22 609,00	21 508,92	45 956,75
TOTAL	563 878,00		22 609,00	171 641,98	414 845,02

205800 - CENTRE DE FORMATION
ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	15 258,00	11 551,00		26 809,00
TOTAL	15 258,00	11 551,00		26 809,00
TOTAL GÉNÉRAL	15 258,00	11 551,00		26 809,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		11 551,00		

205800 - CENTRE DE FORMATION

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	15 258,00	11 551,00			26 809,00
TOTAL	15 258,00	11 551,00			26 809,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		11 551,00			

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	33 078,51	20 852,64	12 225,87	
Fournisseurs et comptes rattachés	36 008,68	36 008,68		
Personnel et comptes rattachés	13 797,37	13 797,37		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 803,02	34 803,02		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 040,00	5 040,00		
Groupes et associés (2)	22 057,66	22 057,66		
Autres dettes	414,00	414,00		
Produits constatés d'avance	47 463,98	47 463,98		
TOTAL	192 663,22	180 437,35	12 225,87	

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Calcul des sommes à rapporter sur 2025 pour les contrats d'apprentissage et pour les stagiaires en financement personnel
:

22306.98 € sur les produits d'apprentissage

25 157 € autres produits

	Montant
Exploitation	47 463,98
TOTAL	47 463,98

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26,73
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 067,50
Dettes fiscales et sociales	18 763,12
TOTAL	29 857,35

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité est calculée en application de la convention collective des MFR pour les salariés en CDI présents au 31/12.
 L'âge de départ à la retraite retenu est de 64 ans, le taux de charge retenu est de 36 % et le taux d'actualisation retenu est de 4.17 % (indice obligatoire BDF 31/12/2025 pour l'échéance)

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 26 809,00 Euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Provision 2025 : 4440 €

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

Personnes physiques : 8 chargés de cours, 9 monitrices, 2 moniteurs, 4 personnes secteur administratif, un directeur, 2 apprenties au 31/12/25

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	10,10	7,44
Employés et techniciens	7,48	6,38
Apprenties	2,00	2,00
PERSONNEL SALARIÉ	19,58	15,82